



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Préavis Municipal 03-2022

Remplacement du collecteur d'eaux claires {EC} CH 7807A à CH 7903, réparations ponctuelles, CH 7801 à CH 7807A et gainage du collecteur d'eaux usées {EU}, CH 7600 à CH 7900A au Chemin de la Touille

Réfection de la couche de roulement au Chemin de la Touille (aval).

La Commission composé de :

Richard Gerritsen (Président)
Olivier Dumuid
Eric Leroyer
Magareth Jacob
Alain Palombini

A analysé le préavis susmentionné.

La Commission remercie Mme Liang pour sa disponibilité et les réponses rapides apportées à nos nombreuses questions ainsi que ses explications sur les collecteurs à remplacer.

La Commission a pris acte de la planification de l'entretien du réseau EU et EC pour le maintenir en bon état. La planification des travaux futurs doit aussi tenir compte du système de financement. L'article 52 de notre règlement spécifie que le produit des taxes et émoluments de raccordement est affecté à la couverture des dépenses d'investissement du réseau des canalisations communales EU et EC. Pour vérifier si effectivement le produit des taxes couvre les investissements présents et futurs la Commission souhaiterait qu'un examen se fasse dans le cadre du préavis sur les comptes 2021. Ceci pour prévenir des augmentations soudaines et importantes des taxes.

En conclusion la commission à la majorité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis 3-2022

Entendu le rapport de la commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

DECIDE

D'accorder un crédit de CHF 302'000.- pour le remplacement du collecteur d'eaux claires (EC) CH 7807A à CH 7903, réparations ponctuelles, CH 7801 à CH 7807A et gainage du collecteur d'eaux usées (EU), CH 7600 à CH 7900A au Chemin de la Touille (aval).

D'accorder un crédit de CHF 124'000.- pour la réfection de la couche de roulement au Chemin de la Touille (aval).

D'autoriser la Municipalité à financer ces investissements de CHF 302'000.- et CHF 124'000.- au moyen de la trésorerie courante.

D'amortir ce crédit de CHF 302'000.- sur 30 ans et de prélever un montant équivalent annuellement du compte 9280.1 « Fonds provenant de recettes affectées/ épuration ».

D'amortir ce crédit de CHF 124'000.- sur 30 ans et de prélever un montant équivalent annuellement du compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

Au nom de la Commission

Richard Gerritsen (Président)

Olivier Dumuid

Eric Leroyer

Magareth Jacob

Alain Palombini